

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 20 septembre 2017

Affiché le 26 octobre 2017

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, Mr Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2^{ème} Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, MM Roland JOANNES, Jean-Pierre BINTZ et Frédéric REYDEL, Mme et Cyrielle GUILLEMAIN.

Absent : ./.

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : Mme Aurélie STEHLIN a donné procuration à Mme Cyrielle GUILLEMAIN

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 3) **Piste cyclable, voie verte, phase 1 ;**
Point reporté lors de la séance du 18/9 pour compléments d'informations
Point 1 : Présentation du projet définitif et présentation pour validation de la répartition prévisionnelle des coûts à la charge des communes.
Point 2 : Autorisation de signature d'une convention avec le département pour la réalisation et l'entretien de cette voie.
- 4) **Rénovation rue de la Ferme et création d'un Plateau au croisement avec la RD8i,**
présentation du projet, débat et validation avant transfert à la COM/COM
- 5) **Voie verte, phase 2, présentation du projet, débat et validation avant transfert à la COM/COM**
- 6) **Pose de nids d'hirondelles, présentation de projets et décision.**
- 7) **Projets 2018/2020, arrêter le planning prévisionnel des projets à engager au cours de ce mandat.**
- 8) **Modification de la délibération du 27 juin 2016 point 4 concernant l'échange BINTZ/COMMUNE.**
- 8) **Divers :**
 - Tour de table
 - Compte-rendu des réunions passées :
 - Affaire Koch/Commune, suite
 - Compteur LINKY
 - Espace Horizons, stores BSO cassé
 - Fixer date des vœux 2018

- Réunion publique du 20 octobre.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- CHASSE, contentieux KOCH/COMMUNE, autorisation de défense de la commune devant la Cour d'Appel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

POINT N° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Arrêté n° 16/2017 réglementant la circulation au lotissement « les Bleuets » pendant les travaux de voirie.

POINT N°3 – Piste Cyclable, voie verte, phase 1

A - Présentation du projet définitif et validation de la répartition prévisionnelle des coûts à la charge des communes :

Le Maire présente le projet définitif de la piste cyclable qui consiste de la création d'une voie verte allant de Niederentzen à Oberhergheim.

La répartition prévisionnelle du coût pour BILTZHEIM est la suivante :

- 43 842 € HT, coût lié à la construction d'un muret au niveau de la parcelle 137 section 23 où les propriétaires ont refusé la cession de 189 m².

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- de valider le projet présenté
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte n° 2152 « installations de voirie ».

B - Aménagement d'une liaison cyclable Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique et plus particulièrement pour toutes les pistes cyclables hors agglomération des communes de la CCCHR, le conseil communautaire réuni le 30 mars 2016, a validé le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les Communes de Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim.

Ce nouvel itinéraire cyclable sera aménagé en parallèle à la RD8I côté Est et dans le prolongement de celui réalisé à Niederentzen. Il permettra d'une part de renforcer le maillage des pistes cyclables sur le territoire de la CCCHR, d'autre part, il apportera une option complémentaire au transport scolaire des élèves concernés par le Regroupement.

Ce coût du projet, élaboré par le Cabinet COCYCLIQUE, maître d'œuvre de l'opération, est estimé à 280.000 € HT et bénéficie, au titre des "Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)" une subvention de 160.000 € du montant de l'opération.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin le soin de réaliser l'ensemble de l'opération. Il est précisé que la gestion et l'entretien ultérieur de la piste cyclable seront assurés par les communes sur la longueur qui la concerne y compris sur l'inter-village.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par les Communes, au prorata des travaux intervenant en agglomération pour chacune en ce qui la concerne, sur la base des justificatifs des dépenses.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- de donner son accord pour la passation de toutes les conventions nécessaires aux travaux et à la gestion ultérieure avec le Département dans le cadre de l'opération d'aménagement de la liaison cyclable Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions nécessaires aux travaux et à la gestion ultérieure pour le compte de la Commune de BILTZHEIM.

POINT N° 4 – Rénovation rue de la Ferme et création d'un plateau au croisement avec la RD 8i

Lors de sa séance du 19 juin 2017, le conseil municipal a décidé d'engager les travaux de rénovation de la voirie de la rue de la Ferme entre la RD8i et la ligne RFF.

Ces travaux consisteront notamment en la réfection de la voirie avec la création d'un plateau au croisement de la RD8i, de la rue de Rouffach et de la rue de la Ferme.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 185 000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les deux projets présentés
- de transférer la Maîtrise d'Ouvrage à la CCCHR
- de soumettre, pour demande de participation financière, le projet « plateau sur la RD8i » au Conseil Départemental
- d'organiser une réunion de présentation de ce projet avec les riverains et les membres de l'Association Foncière.

POINT N° 5 – Voie verte, phase 2, Présentation du projet, débat et validation avant transfert à la COM/COM

Le Maire présente et explique l'avant-projet dessiné et chiffré par le bureau d'étude COCYCLIQUE.

Après avoir répondu à quelques questions d'ordre technique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de soumettre ce dossier au Conseil Départemental pour demander une subvention pour des travaux à envisager en 2018,
- de demander le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la CCCHR,
- de demander à la CCCHR d'inscrire ce projet dans le cadre des demandes de subvention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

POINT N° 6 – Pose de nids d'hirondelles, présentation de projets et décision

Les populations d'hirondelles ont fortement diminué ces dernières années. Les raisons sont nombreuses : la disparition de leurs proies (molécules chimiques impactant les insectes), disparition des prairies, friches, zones naturelles où vivent les populations d'insectes, raréfaction des points d'eau et de boues pour maçonner leur nid, destruction des nids sur les bâtiments pour raison esthétique, fermeture des granges, des garages, fenêtre occultée, etc...).

Mr René GEYMANN, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux et défenseur d'hirondelles convaincu, démarche les collectivités pour les sensibiliser à venir en aide à ces oiseaux.

De nombreuses communes y adhèrent déjà en faisant installer des nids artificiels ou même des hôtels d'hirondelles. Mr GEYMANN a laissé un modèle en mairie.

Après discussion, Monsieur le Maire est chargé de se documenter plus amplement afin de connaître le coût d'achat des nids artificiels ou hôtel d'hirondelles.

Le conseil prendra une décision après avoir pris connaissance de ces éléments.

POINT N° 7 – Projets 2018/2020, arrêter le planning prévisionnel des projets à engager au cours de ce mandat

Suite aux réunions du groupe de travail, le Maire présente le tableau des projets de travaux à

programmer jusqu'aux prochaines élections municipale en 2020.
Tous les conseillers sont d'accord pour la mise en œuvre de ces travaux.
Les différents projets retenus sont à chiffrer et à inscrire aux budgets 2018/2019/2020.

POINT N° 8 – Modification de la délibération du 27 juin 2016 point 4 concernant l'échange BINTZ/COMMUNE

La délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2016 avait été prise dans le cadre du projet de la piste cyclable entre Niederentzen et Oberhergheim.

Il avait été décidé, sur proposition de Mr Georges BINTZ, d'un échange de petites parcelles de terre avec la commune pour lui permettre un meilleur accès à sa propriété.

Considérant que la parcelle concernée par la piste cyclable n'est plus concernée par ce dossier, étant donné qu'elle a été achetée par la COM/COM, il y a lieu de procéder uniquement à la cession d'un bout de parcelle rue de l'Eglise à Monsieur Georges BINTZ.

Vu le procès-verbal d'arpentage en date du 12 septembre 2017 établi par Mr Jérôme ADOR, géomètre à Colmar ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder la parcelle n° 186/17, section 1, rue de l'Eglise, 00a 17ca jardin
- Précise que la cession se fera par acte administratif et à l'euro symbolique (1,-€)
- Décide de prendre en charge les frais d'arpentage
- Donne plein pouvoir au Maire pour signer l'acte ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à cette affaire.

POINT N° 9 – Contentieux chasse KOCH/COMMUNE, autorisation de défense de la commune devant la Cour d'Appel

VU les articles L 2122622 et L 2122623 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU le jugement du Tribunal de Grande Instance de Colmar en date du 21 juin 2017 ;

VU la requête formée devant la Cour d'Appel de Colmar par les époux KOCH à l'encontre de ce jugement ;

CONSIDERANT qu'il convient de défendre les intérêts de la Commune dans ce dossier et de désigner un avocat.

DECIDE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- A défendre les intérêts de la Commune de BILTZHEIM judiciairement ou amiablement,
- dans le cadre de cette requête en appel devant la Cour d'appel de COLMAR diligentée par les époux KOCH ;
- A confier la défense des intérêts de la Commune de BILTZHEIM à Maître Anne CROVISIER, avocate au barreau de COLMAR et de payer les frais d'avocat et de procédure y relatifs.

POINT N° 10 – DIVERS

Clôture à 23 h 20.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du
25 SEPTEMBRE 2017**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie- Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal	Absente	A donné procuration à Cyrielle GUILLEMAIN
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		A reçu procuration de Aurélie STEHLIN
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----